

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis

Matière: Droit de la consommation.

Niveau: 2^{ème} année licence fondamentale en droit privé.

Date : 7 avril 2016.

Durée : 1 heure et demie.

Enseignante: S. Hentati.

Répondez aux questions suivantes :

1) les dérogations consuméristes aux principes généraux des contrats. 20%

2) Qui peut acquérir la qualité de consommateur d'après cette définition ? 70%

choix " Est considéré comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale".

*concept étroit
critère subjectif*